

Mesdames, Messieurs
Les Conseillers communautaires

Claira,
le 21 Mars 2025

Objet : BUDGET

PJ : Budget Primitif

Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires,

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} Janvier 2024, nous mettons en œuvre le référentiel M57.

En application de l'article L5217-10-4 du CGCT, le délai de communication du projet de budget à l'assemblée délibérante est porté de 5 à 12 jours.

L'allongement de ces délais vise un objectif de meilleure information des élus.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir trouver dès aujourd'hui, en pièce jointe le projet de budget primitif qui sera examiné en séance du Conseil communautaire le Jeudi 3 avril à 18h.

Les règles de droit commun étant maintenues pour toutes les autres affaires, vous recevrez, dans un second temps, l'ordre du jour complet accompagné de votre convocation.

Veillez agréer mes cordiales salutations.

Le Président,
Monsieur Jean-Jacques LOPEZ



Note Budgétaire

2025





1/ Priorités budgétaires issues du ROB



2/ Adoption du BP 2025



3/ Adoption du BAOM



4/ Adoption budgets annexes maisons de santé

1/ Priorités budgétaires issues du ROB :

- Projets ou actions prioritaires de la Communauté de Communes pour l'année à venir (développement économique, mobilité, transition énergétique, etc.).
- Éventuelles réformes ou ajustements prévus dans le budget pour répondre à des besoins spécifiques.

Les priorités ci-après sont conformes à celles qui ont été présentées lors du ROB courant du mois dernier.



Rénover les déchèteries communautaires 3 144 000€

Réhabilitation déchèterie de Durban : Travaux à la mi-janvier ; pendant les travaux 2 ½ j d'ouverture d'une zone mobile, augmentation des plages d'ouverture de Tuchan, renforcement de la collecte encombrants ; fin des travaux : mi-mai 2025.

Réhabilitation déchèterie de Tuchan : travaux mi-mai ; pendant les travaux 2 ½ j d'ouverture d'une zone mobile, augmentation des plages d'ouverture de Durban, renforcement de la collecte encombrants ; fin des travaux : octobre 2025.

Réhabilitation déchèterie de Pia : travaux mi-mai ; fonctionnement pendant les travaux sur la déchèterie par un phasage des travaux en 2 zones ; fin des travaux : novembre 2025.

Coût réhabilitation Tuchan et Durban :
1 854 630€

Coût réhabilitation Pia : 1 290 000€

Création d'une nouvelle déchèterie Salses le Château (estimatif 1,5M€)



Une nouvelle déchèterie communautaire sera construite pour résorber la zone blanche non couverte sur la commune de Salses le Château.

Les études se poursuivent pour un début de réalisation début 2026.

Phasages des Travaux Relamping par communes en 2025

- Les travaux de la 1ère tranche vont débiter à la février selon le tableau ci-contre.
- De nouveaux bons de commande seront réalisés en Mai 2025 pour la 2ème tranche pour un montant total de près de 2,7 M €.
- Les travaux seront terminés fin 2025.
- Retour moyen sur investissement : 10,5 ans

Rappels objectifs :

Environnement : réduit de 35% l'impact négatif sur la biodiversité.

Economie : 60% d'économies attendues sur la consommation électrique.

Santé : Réduction de la lumière bleue et des effets négatifs sur la santé (rétine et sommeil).

Social : Clause d'insertion sociale dans les marchés.

		Nbre de points lumineux à rénover			Montants prévisionnels de travaux €HT		
		TOTAL TRANCHE 1	TOTAL TRANCHE 2	TOTAL pts lumineux	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TOTAL
LOT 1	CLAIRA	411	367	778	308 604,35 €	464 195,15 €	772 799,50 €
	PIA	685	846	1531	476 889,95 €	974 235,55 €	1 451 125,50 €
	SALSES	159	150	309	114 582,19 €	160 131,81 €	274 714,00 €
	FITOU	144	215	359	143 244,93 €	190 247,57 €	333 492,50 €
LOT 2	CUCUGNAN	16	47	63	16 622,33 €	54 675,67 €	71 298,00 €
	DUILHAC	30	88	118	31 735,46 €	91 646,04 €	123 381,50 €
	DURBAN	98	140	238	88 973,55 €	162 596,45 €	251 570,00 €
	EMBRES	38	34	72	42 961,35 €	41 095,15 €	84 056,50 €
	FONTJONCOUSE	32	0	32	32 150,54 €	0,00 €	31 438,00 €
	FRAISSE	36	70	106	43 461,74 €	72 082,26 €	115 544,00 €
	MAISONS	44	0	44	44 884,34 €	0,00 €	26 482,50 €
	MONTGAILLARD	41	0	41	41 653,38 €	0,00 €	23 826,00 €
	PADERN	22	44	66	30 030,25 €	47 398,75 €	77 429,00 €
	PAZIOLS	62	124	186	72 653,03 €	142 763,47 €	215 416,50 €
	ROUFFIAC	48	0	48	54 577,66 €	0,00 €	58 027,50 €
	ST JEAN	49	68	117	56 179,88 €	75 699,62 €	131 879,50 €
	SOULATGE	42	0	42	45 001,50 €	0,00 €	48 066,50 €
	TUCHAN	65	200	265	83 194,04 €	216 246,46 €	299 440,50 €
	VILLENEUVE	55	58	113	64 886,91 €	61 206,09 €	126 093,00 €
	VILLESEQUE	37	6	43	42 813,02 €	2 993,48 €	45 806,50 €
TOTAL C3SM		2114	2457	4571	1 835 100,42 €	2 726 786,58 €	4 561 887,00 €

Redevance spéciale : préparation du déploiement à compter de 2026 (prestataire cabinet HK Légal)

Principaux aspects de la redevance spéciale :

Cible des usagers :

- Elle s'applique aux établissements qui produisent des déchets assimilables à des ordures ménagères (déchets non dangereux, non inertes, mais issus d'activités professionnelles).
- Cela inclut les commerces, les administrations, les écoles, les restaurants, etc.

Mode de calcul :

- La redevance est généralement proportionnelle au volume ou au poids des déchets produits.
- Les critères incluent la fréquence de collecte, le type de déchets et les services associés (tri, transport, traitement).

Finalité :

- Encourager les producteurs de déchets à adopter des pratiques de réduction et de tri.
- Garantir que les collectivités locales ne financent pas le traitement des déchets professionnels via les taxes ménagères.

Réglementation :

- La redevance spéciale est encadrée par le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment dans son article L.2333-78.

Avantages :

- Meilleure répartition des coûts entre les différents usagers.
- Incitation à adopter des comportements plus responsables en matière de gestion des déchets.

Déchèterie mobile N°2



Mise en service d'une deuxième déchèterie mobile plus petite pour les Corbières, les événements ponctuels sur tout le territoire.

Schéma de développement touristique



Accompagnement à la définition de la stratégie de développement touristique du territoire de la C3SM
Corbières Salanque Méditerranée

Phase 1 – État des lieux et diagnostic du territoire intercommunal
Novembre 2024

Maitres du Rêve - 16 rue Raymond Losserand - 75014 PARIS
SARL au capital de 40.000 Euros

DU RÊVE
MAÎTRES
INGÉNIERIES TOURISTIQUE & CULTURELLE
PROGRAMMATION
ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

OFFICE
DE TOURISME
**Corbières
Salanque**
Un trait de curiosité

Le Schéma de développement touristique C3SM sera terminé en 2025.

Pour rappel, ce document a pour objectif de dresser une stratégie globale de développement touristique valorisant les richesses multiples du territoire et permettant de développer des retombées économiques durables et équilibrées sur l'ensemble du territoire.

Il permettra une meilleure lisibilité des ambitions du territoire sur le sujet auprès des techniciens, des professionnels du tourisme mais aussi des partenaires.

Il doit permettre plus globalement d'élaborer une stratégie touristique partagée mobilisant l'ensemble des acteurs locaux concernés.



Définir et piloter un contrat d'objectifs et de moyens entre la C3SM et l'EPIC

Afin de bâtir une offre touristique intercommunale cohérente avec la vision et l'ambition touristiques de ses élus, la C3SM déploie chaque année avec l'EPIC OTI un contrat d'objectifs et de moyens.

Ce document a pour vocation d'être une feuille de route des actions à mener sur le long cours.

➤ Rappel : Subvention OTI 2024 : 479 000€
Aqui marché 2024 : 105 000€
(Subvention OTI 2023 : 360 000€)

Pacte Financier et Fiscal de Solidarité C3SM 2025-2026.

Projet à délibérer
lors des votes des
BP 2025 et 2026

Renforcement de la solidarité à destination des communes 1 180 000€ sur 2 ans

FONDS DE CONCOURS à 300K€ par an à répartir entre les commune — 600 k€ sur 2 ans avec des règles à définir

Dotation de solidarité communautaire de 200K€ par an pour 2025 et 2026 — 400 k€ sur 2 ans

FPIC : la poursuite sur deux ans du prélèvement estimé à 90 k€ / an prélevés sur la part communautaire pour une redistribution entre les communes — 180k€ sur 2 ans

Partenariat avec le SIVOM des Corbières 100 000€ sur 2 ans

Convention tri partite avec le CD11 — Pas de nouvelle à ce jour...

Délégation conventionnée de la gestion des maisons de santé de Durban et Tuchan

Pistes des financement ouvert par l'Etat à explorer (voir avec le chargé de mission santé)

- Question des assistants médicaux
- Option des medicobus
- Transversalité des maisons pluriprofessionnelles de santé
- Consolidation des CPTS (communauté professionnelles territoriales de santé) et proposition de solution aux déséquilibres constatés entre Durban et Tuchan

Des choix financiers à réaliser au début du prochain mandat

Grosse tension prévue à partir de 2027 notamment sur le BAOM à structure de fonctionnement équivalente

Outils à choisir sereinement entre 2027 et 2029

- Renouvellement du pacte financier
- Plan d'économies
- Partage de fiscalité
- Financement des déchets ménagers

Les **Attributions de Compensations** versées par la C3SM aux communes membres représentent pour **2025 et 2026 : 5 641 992 € (+1M€)**

Solidarité C3SM vers les communes en 2025 et 2026
Versement de la C3SM aux communes:
6 821 992€

Engagement en faveur de la Viticulture : 100 000€ supplémentaire de soutien

La filière viticole locale connaît actuellement une situation de fragilité inédite : événements extrêmes (vagues de chaleur, sécheresse...) liés au réchauffement climatique, crises sanitaire et énergétique. A ces facteurs conjoncturels, s'ajoute une évolution majeure de la consommation qui bouleverse les marchés.

Un Appui technique a été réalisé par « Atout Terroir Pôle d'expertise aux métiers du vins » identifiant des solutions à mettre en œuvre notamment en faveur de l'œnotourisme et des circuits courts (Rapport joint).

Dans le droit fil du projet de territoire C3SM, il est impératif de se mobiliser pour assurer l'avenir de la filière viticole sur notre territoire. La C3SM apporte sa pierre à l'édifice **en débloquent une enveloppe supplémentaire de 100 000 €.**

- **Cette somme sera consacrée à la promotion des vins, à l'adaptation au changement climatique et au soutien des viticulteurs dans leur transition vers de nouvelles pratiques et productions.**

Il est proposé d'organiser annuellement un salon de promotion des vins du territoire.

- **Il est proposé d'organiser le Salon 2025 à Villesèque.**
- **De plus, une réflexion sur l'arrosage des vignes va être engagée, notamment à partir de l'utilisation de « l'eau brute »**



Aqui Marché : Viticulture et promotion des produits locaux



CLAIRA • CUCUGNAN
DUILHAC-SOUS-PEYREPERTUSE
DURBAN-CORBIÈRES
EMBRES-ET-CASTELMAURE
FEUILLA • FITOU • FONTJONCOUSE
FRAÏSSÉ-DES-CORBIÈRES
MAISONS • MONTGAILLARD
PADERN • PAZIOLS • PIA
ROUFFIAC-DES-CORBIÈRES
ST-JEAN-DE-BARROU
SALSES-LE-CHÂTEAU
SOULATGÉ • TUCHAN
VILLENEUVE-LES-CORBIÈRES
VILLESÈQUE-DES CORBIÈRES

Création d'un espace d'informations touristiques C3SM, promotion des produits locaux et mise en place d'une boutique de vente et dégustation dans la galerie de Salanca.

Dans un premier temps dans le prolongement du stand loué chaque année, puis positionnement sur une boutique.

Evénements extérieurs en partenariat avec Salanca : marchés à thème.

Notamment promotion des produits locaux Aqui Friday.

Coût 2024 : 115 000€

Poursuivre la stratégie de déploiement du tourisme C3SM à partir des sentiers de randonnées.



Les activités de pleine nature sont la 2e demande touristique sur notre territoire, après le patrimoine.



La reprise en compétence par la C3SM doit permettre de sécuriser l'inscription des sentiers au sein du PDIPR.



La C3SM souhaite renforcer cette offre et pousser les sentiers de randonnées comme supports essentiels de la « marque » Corbières Salanque Méditerranée.



**Proposition de versement de 100 000€
sur 2 ans**

Soutien
conventionné de la
C3SM au Sivom des
Corbières par la
C3SM

Il n'est pas possible d'aider le Sivom
de façon directe.

La possibilité réside dans la possibilité
de confier au Sivom la gestion de
structures intercommunales.

Les maisons de santé sont placées sur le
territoire du Sivom, et non sur le
département des PO.

Mission principale : engager le Sivom
à se charger d'œuvrer pour un
meilleur accès aux soins et une plus
grande transversalité entre les deux
maisons de santé.

Le Sivom agit sur cette compétence « accès aux soins » via une
Convention Territoriale Globale (CTS) 2025-2029.



Contrat Local de Santé ARS/C3SM

Programme de financement ARS : « **Réduire localement les inégalités sociales et territoriales de santé** ».

Signature d'un Contrat Local de Santé ARS/C3SM.

Les caractéristiques des contrats locaux de santé :

- Une stratégie et des objectifs définis en commun
 - Un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux
 - Un suivi de la mise en œuvre et une évaluation des résultats conjoints
- **1^{ère} phase : Etat des lieux et diagnostic de la Santé sur le territoire de la C3SM en intégrant les études existantes.**
- **2^{ème} phase : Mise en place d'un plan d'actions en intégrant le Sivom aux partenaires de la politique publique.**

SCoT C3SM

Finalisation du Scot pour un arrêt prévu en juillet 2025.

Il est fondamental d'obtenir un Scot rapidement.

Pour rappel les documents d'urbanisme doivent appliquer la loi Climat et Résilience dans les délais suivants :

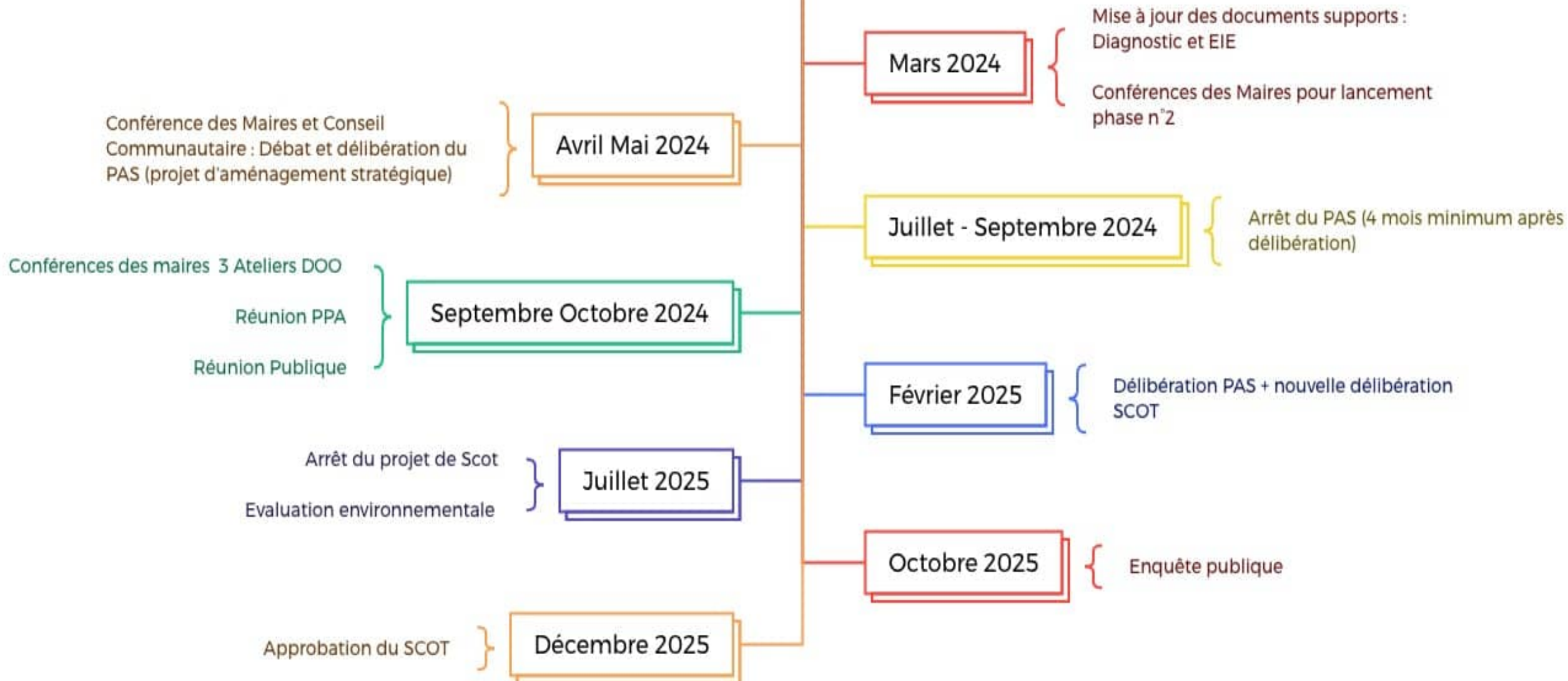
Pour les SCOT, la prise en compte de la loi Climat est fixée en février 2027

Pour les documents communaux (PLU / cartes communales), la prise en compte de la loi est fixée en février 2028.

Les sanctions prévues : aucune ouverture à l'urbanisation des communes s'il n'y a pas de SCOT approuvé et aucun permis de construire délivré en zone AU.



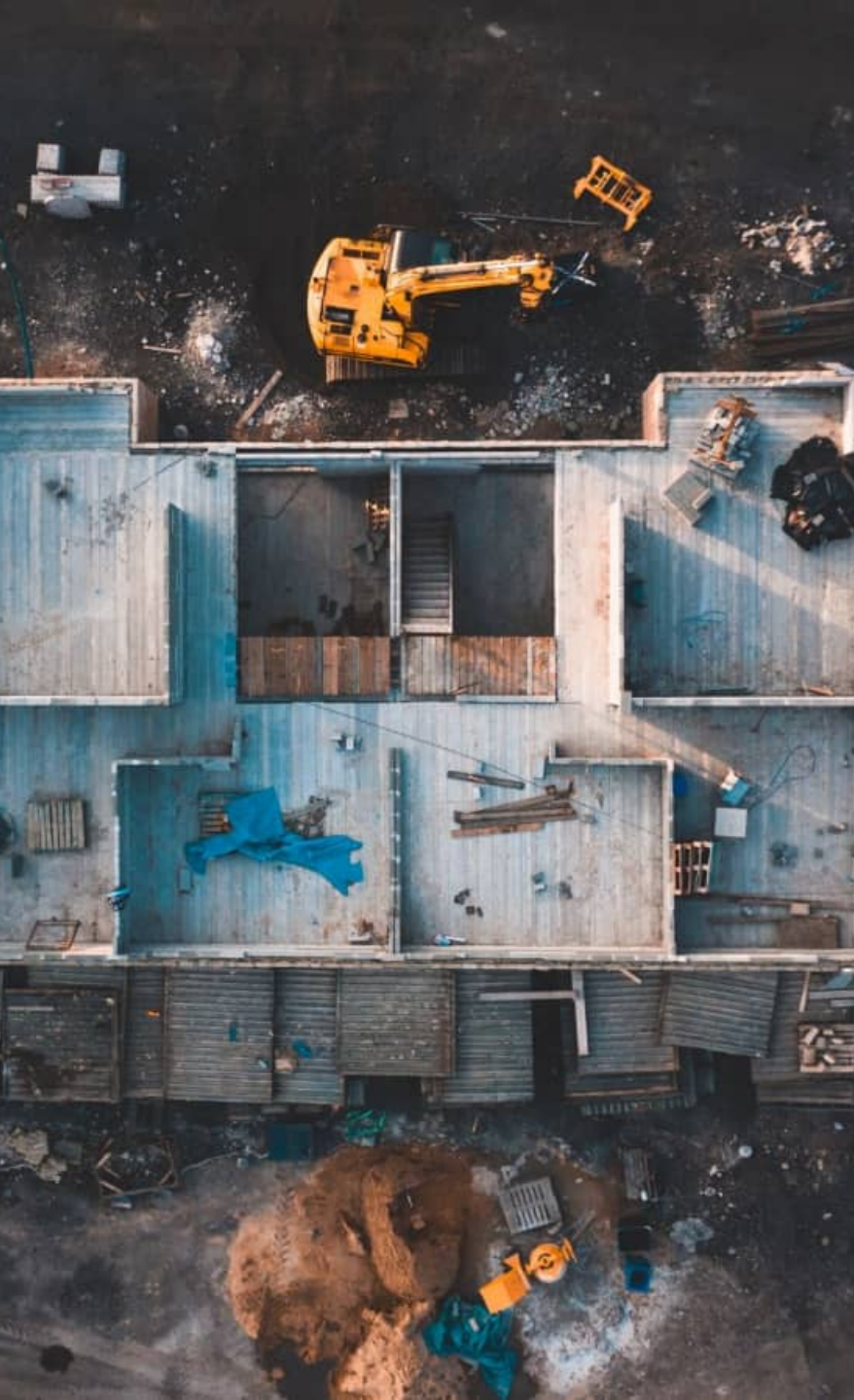
SCOT C3SM



Développement des ZAE

Conformément au rapport ZAE de Sémaphore, les actions suivantes vont être engagées en 2025 :

- Schéma d'amélioration des ZAE (comprenant l'évolution des voiries, et des infrastructures routières).
- Etudier la faisabilité techniques et environnementales des projets d'extension identifiés : Pia (Patau), Fitou (Les Cabanes), Salses (EEM).
- Constituer des réserves foncières stratégiques par des mesures d'acquisition foncière : La Salanca, Patau, Cabanes, Salses le Château
- Renforcer l'identité économique de la C3SM en instaurant une signalétique identitaire sur chaque ZAE



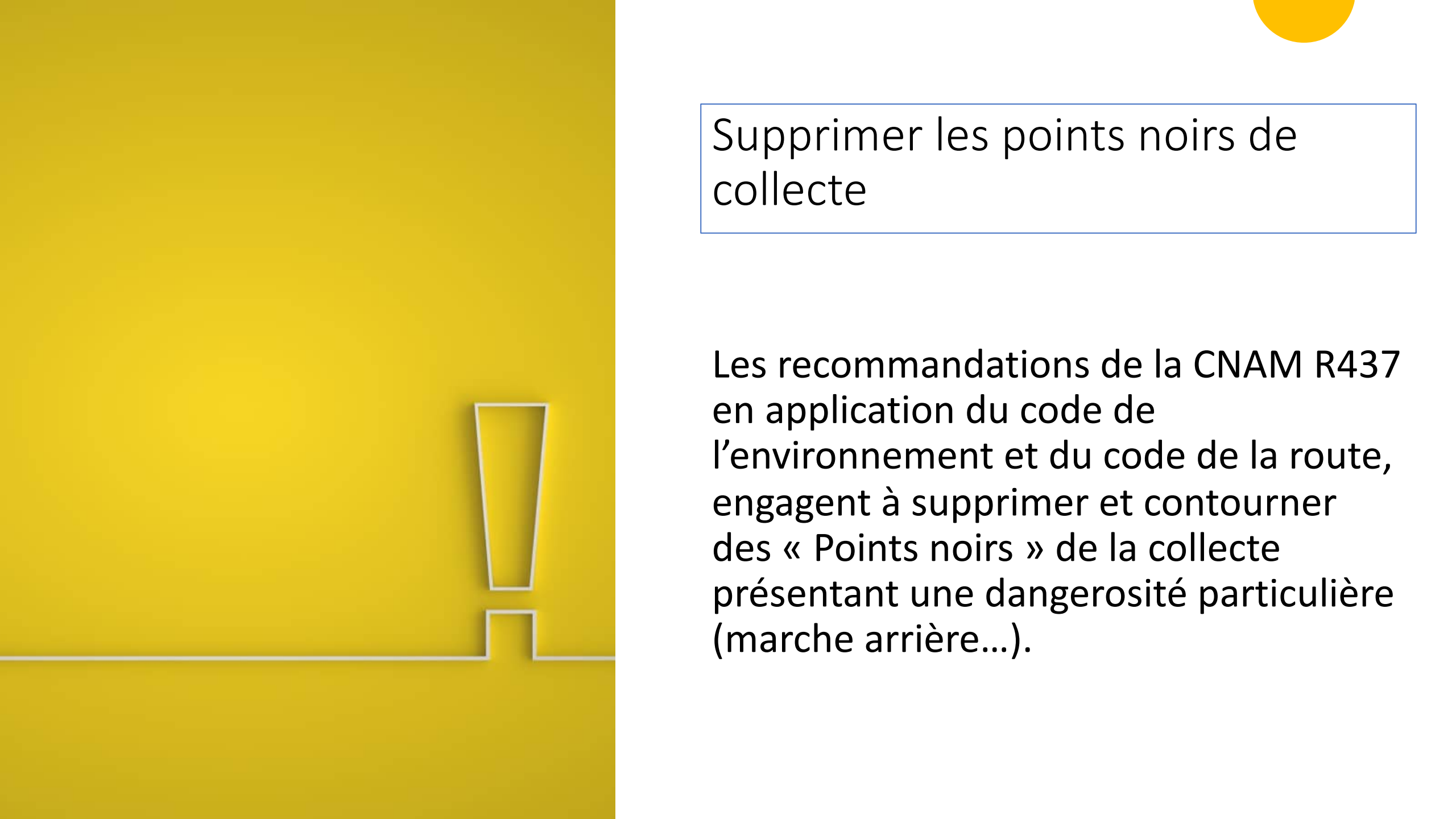
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires

La C3SM souhaite s'inscrire en tant qu'acteur exemplaire sur la question de la transition énergétique. De ce fait, la rénovation énergétique des bâtiments communautaires est une action concrète détenant une dimension symbolique importante.



Mettre en place ou participer avec les syndicats mixtes aux travaux d'entretien des cours d'eau et de gestion des digues de protection (GEMAPI)

Réaliser les travaux d'entretien des cours d'eau (carence de la très grande majorité des propriétaires fonciers) ; Gérer les digues de protection contre les inondations ; Elaboration de documents de gestion concertée du bassin versant. Elaboration du Schéma Directeur GEMAPI.



Supprimer les points noirs de collecte

Les recommandations de la CNAM R437 en application du code de l'environnement et du code de la route, engagent à supprimer et contourner des « Points noirs » de la collecte présentant une dangerosité particulière (marche arrière...).



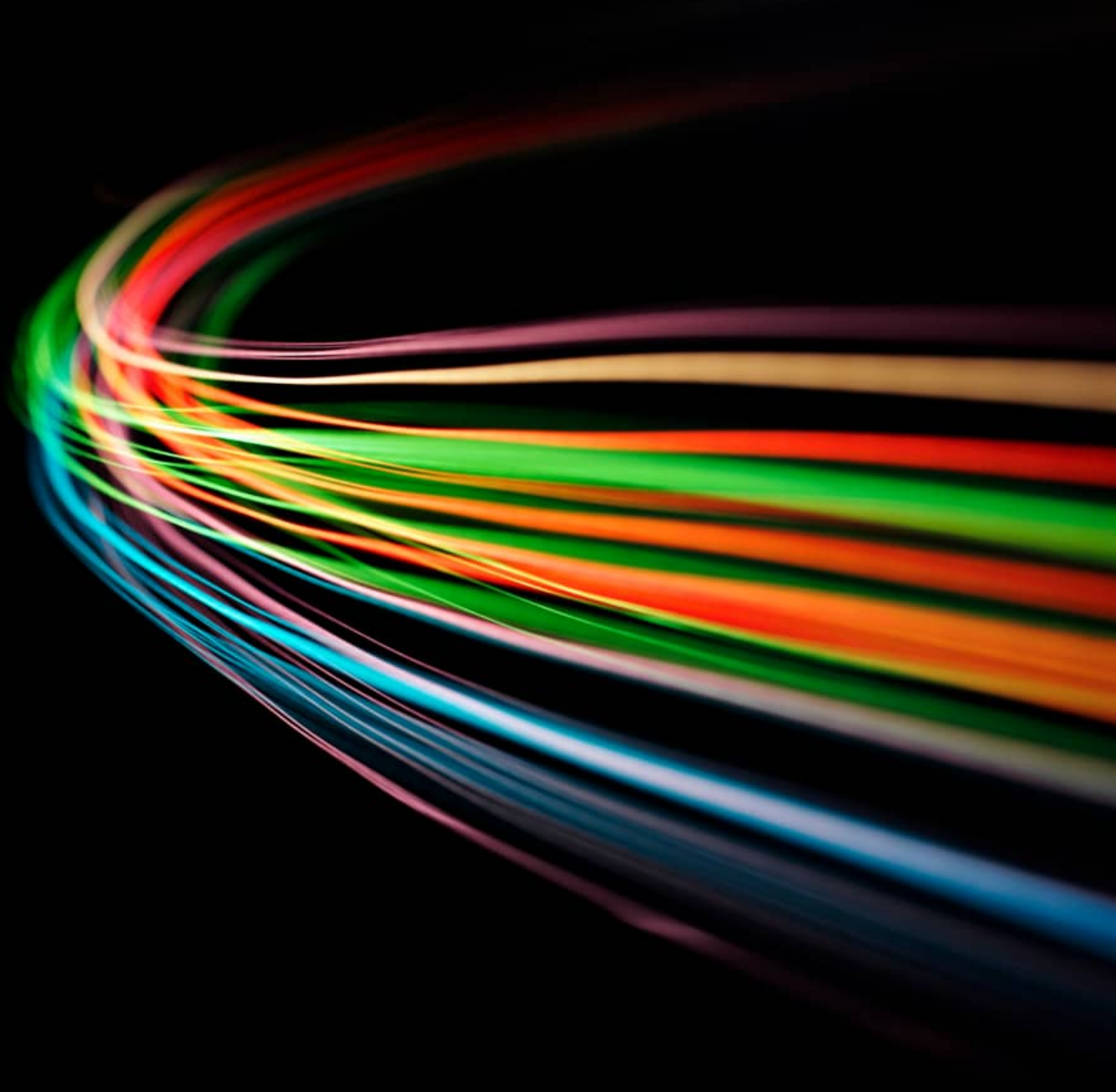
Création d'une recyclerie

Dans le cadre du déploiement du nouveau standard des REP, mis en place d'un réseau de réemploi et recyclerie en lien avec les déchèteries réhabilitées.

Participer au déploiement de la fibre optique dans les territoires ruraux de l'AUDE

Conscient des enjeux et opportunités que représente le déploiement de la fibre optique sur le territoire, la C3SM participe au déploiement de la fibre optique. En coopération avec les acteurs du déploiement de ce réseau, ce déploiement permettra de développer les usages numériques et à ce que le territoire dispose d'un atout supplémentaire dans son attractivité.

Rappel : Phase 1 = 812 923,14 € ; Phase 2 : 464 585,07€ ; **TOTAL = 1 277 508,21€**



Travaux électriques
demandés par les
communes



CLAIRA	Réfection avenue de la Salanque	78 000,00 €
DUILHAC	Eclairage de la place de l'église (Georges Frêche)	17 000,00 €
	Rue de la Garrigue	16 000,00 €
SJB	effacement BT ave du Barrou sur poste FAICHE	21 160,00 €
FEUILLA	Eclairement parking du foyer	12 000,00 €
	Renforcement éclairage ancien ch de St Jean de Barrou	1 000,00 €
FITOU	renforcement BT RD 6009 sur poste Cabanes	30 000,00 €
PAZIOLS	Renforcement BT lié au raccordement BEZIAT sur poste Ste ANNE	12 840,00 €
PIA	Chemin des Vignes Tranche 4	81 919,20 €
	Rue Beausoleil	13 995,60 €
SALSES	Cami del Paroll et du Portichol	200 000,00 €
TUCHAN	éclairage rue de l'enclos (entre rue des Clapiès et cave coop)	10 000,00 €
VLS	renforcement éclairage voirie devant le SKATE PARC	18 500,00 €
VLS	Rue de Linas / place de l'église	9 000,00 €
	TOTAL	521 414,80 €



Finalisation du PICS

La finalisation du PICS Plan Intercommunal de Sauvegarde permettra d'obtenir un document stratégique permettant d'organiser la gestion des risques et des crises sur le territoire de la C3SM. Ce document permettra d'anticiper, de prévenir et de coordonner les actions face aux situations d'urgence (catastrophes naturelles, accidents industriels, pandémies).

APPROBATION DU
MONTANT
PRÉVISIONNEL DES
ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION
2025.

Communes	Total AC 2025 provisoires
Cucugnan	21 404,00 €
Duilhac-sous-Peyrepertuse	4 505,00 €
Durban-Corbières	76 661,00 €
Embres et Castelmaure	16 789,00 €
Fontjoncouse	34 772,00 €
Maisons	5 076,00 €
Montgaillard	3 301,00 €
Padern	15 033,00 €
Paziols	49 873,00 €
Rouffiac des Corbières	6 192,00 €
Saint Jean de Barrou	16 883,00 €
Soulatgé	2 323,00 €
Tuchan	158 843,00 €
Villeneuve les Corbières	24 292,00 €
Villesèque des Corbières	215 496,00 €
Feuilla	29 810,00 €
Fraïssé	12 219,00 €
Claira	609 969,00 €
Fitou	428 704,00 €
Pia	702 804,00 €
Salses le Château	555 210,00 €
Total	2 990 159 €

Orientation budgétaires 2025-2026

Pacte financier et fiscal de solidarité

Versement aux communes 1 180 000 € + soutien au sivom des Corbières 100 000 €

Attributions de compensation

Versement aux communes 5 641 992 €

Travaux rénovations déchèteries

Tuchan Durban Pia : 3 114 000 €

Travaux relamping

Sur toutes les communes du territoire : 4 561 887 € HT

Soutien à la viticulture

Organisation d'un salon des vins à Villesèque 100 000 €

Politique touristique

Subvention à l'OTI de 419 000 €

Schéma de développement touristique

36 456 € HT

Entretien et balisage des chemins de randonnées

52 085 €

Aqui marché (volet touristique et économique)

115 000 €

Projet d'Eclairage Public

521 000 €

Achèvement extension réseau Fibre communes de l'Aude

Total investi de 1 277 508 €

Fiscalité

Taxe foncière à 0 seule communauté d'Occitanie ;

Teom uniformisée et qui n'a pas augmentée depuis deux ans malgré les tensions sur le BAOM

TASCOM fixe qui n'a pas augmentée du mandat

Augmentation de fiscalité sur le mandat : 0%

Arrêt du Scot + volet AEC

430 000 €

Contrat Local de Santé ARS

Achèvement du projet de territoire

Achèvement du réseau de déchèteries mobiles, Mise en place de la redevance spéciale, Schéma directeur GEMAPI, suppression point noir de collecte, contrat recyclerie,

2/ Adoption du BP 2025.

- Budgets Primitifs du budget principal et des budgets annexes conformément aux grandes lignes présentées lors du ROB, et qui viennent d'être exposées à nouveau.



- Le montant total des recettes et des dépenses de fonctionnement est de 18 758 690.99 euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépense	Chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	2 564 241.13 €
012	Charges de personnel frais assimilés	3 963 610.28 €
014	Atténuations de produits	3 704 841.00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 292 924.81 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 058 899.82 €
66	Charges financières	117 825.95 €
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	11 348.00 €
Recette	Chapitre	Montant
002	Résultat reporté ou anticipé	5 520 216.33 €
013	Atténuations de charges	10 000.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 516.97 €
70	Produits services domaine et ventes diverses	2 783 620.14 €
73	Impôts et taxes	4 127 196.00 €
731	Fiscalité locale	5 148 390.00 €
74	Dotations et participations	1 066 153.00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 646.85 €
77	Produits exceptionnels	2 951.70 €
78	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	65 000.00 €

A/ Les recettes
de
fonctionnement



Recette	Chapitre	Montant
002	Résultat reporté ou anticipé	5 520 216.33 €
013	Atténuations de charges	10 000.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 516.97 €
70	Produits services domaine et ventes diverses	2 783 620.14 €
73	Impôts et taxes	4 127 196.00 €
731	Fiscalité locale	5 148 390.00 €
74	Dotations et participations	1 066 153.00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 646.85 €
77	Produits exceptionnels	2 951.70 €
78	Reprises amort, dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	65 000.00 €

Les recettes pour l'essentiel...

- 002 : résultat reporté 5 520 216€ (+1 260 056€) issu notamment des emprunts réalisés pour financer les investissements.
- 70 : 2 783 620€ (+290k€) = refacturation des charges au BAOM + 286 500€ ; 90K€ salaire coordonnateur santé et aides SIVOM sur le budget annexe santé.
- 73 : fiscalité augmentation de 174k€ du fait de l'augmentation des bases.
- 74 : 1 066 153€ (+100 154€) dotation d'intercommunalité et allocations de compensation revalorisées.
- 78 : reprise de la provision « Formenty » de 65k€.

B/ LES
DEPENSES



Dépense	Chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	2 564 241.13 €
012	Charges de personnel frais assimilés	3 963 610.28 €
014	Atténuations de produits	3 704 841.00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 292 924.81 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 058 899.82 €
66	Charges financières	117 825.95 €
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	11 348.00 €

Chapitre 011 : 2 564 241€. En baisse de 265 407€, du fait des marchés d'énergie plus efficients (électricité notamment 658k€ au lieu de 880k€), des marchés de télécommunications (CANUT 20k€ au lieu de 42k€). Globalement les efforts de gestion se poursuivent.

En détail pour l'essentiel :

- Contrats de prestations de services : 116 300 € (Fourrière animale, gestion AAGV Hacienda, sécurité des bâtiments, Inetum...) / Etudes : 203 573 €(notamment relamping) / Achat de prestations de services : 315 424 € (Sentier de randonnées, PICS, gestion des MSP 50k€) / Maintenance : 68k clim , moyens de secours et panneaux infos / Assurance : 101k / Formations : 16k / Annonces et insertions : 119 500 € (Dont 110k AquiMarché) / Fête et cérémonie : 52k dont 40k AquiMarché / Frais de télécom : 20k / Contribution aux cotisations : 91k dont 82 600 € de taxe de séjour / Elec. : 658k / Gaz : 35k / Carburant : 35k / Petit équipement : 179k dont EP 87k / EPI : 12k / Location : 37k dont nacelles et Structures AquiMarché / Entretien et réparations matériel roulant : 42k / Entretien et réparations autres biens mobiliers : 69 300 € / Entretien et réparations voiries : 243 200 € entretiens voies et réseaux GEMAPI

Chapitre 012: 3 963 610€ soit + 191 939€ qui correspond globalement au décalage des embauches prévues besoins début 2024 suite à des départs, mais embauches fin 2024 et 2025.

DST, responsable de pôle déchets, responsable de collecte salanque, responsable de parc, responsable SIG, coordonnateur Santé.

Chapitre 65 : 2 058 899€ soit – 54 488€ / pour l'essentiel, Subvention OTI : 419 000 € diminution de la demande de 60k€. Subventions d'équilibre : 809 540,99 € dont 341k€ au BAOM du fait de la diminution des résultats reportés et une augmentation des cotisations aux syndicats GEMAPI de 37k.

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement de 5 292 924€ (+1 529 813€) pour le financement des investissements massifs sur le BP notamment le relamping.

D/
INVESTISSEMENT



Le montant total des recettes et des dépenses d'investissement (avec reports) est de 11 038 960,63 euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépense	Chapitre	Montant		Recette	Chapitre	Montant
20	Immobilisations incorporelles	322 535.80 €		001	Solde d'exécution reporté ou anticipé	1 888 123.37 €
204	Subventions d'équipement versées	349 963.12 €		13	Subventions d'investissement	755 995.11 €
21	Immobilisations corporelles	1 636 261.59 €		16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 €
23	Immobilisations en cours	6 836 553.15 €		10	Dotations fonds divers t réserves	788 509.27 €
16	Emprunts et dettes assimilées	604 130.00 €		024	Produits des cessions d'immobilisation	12 408.07 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	31 516.97 €		021	Virement de la section de fonctionnement	5 292 924.81 €
10	Dotations fonds divers et réserves			4582	Opérations pour compte de tiers	
4581	Opérations pour compte de tiers			040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 040 000.00 €

Les dépenses d'investissement 11 038 960€

- 20 : immo incorporelles 322 535€ + 224 391€ dont les travaux électriques aux communes, les études de rénovations énergétiques des salles, et les extensions des bureaux du siège.
- 204 subventions d'équipement versés 349 963€ notamment contribution Syaden 116k€ fond de concours investissement (17k€) et subvention d'équipement au BAOM (79k€).
- 21 : immo corporelles 1 636 261€ = RAR 2024 : 302 311 € dont conventions SYADEN en cours et matériel EP 102k - équipements sanitaires salle poly Clair 35k - 40k travaux de rénovation énergétique des salles poly 50k travaux aménagement bureaux supplémentaires siège 80k / TRAVAUX EP 609K / VEHICULES 370K
- 23 immo en cours 8 094 553€ (+4 109 633€) RAR 2024 : 2 554 515€ dont 2 202 120 de RAR Relamping BP 2025 Relamping 3 227 880€ Détection et géoréférencement des réseaux EP 120k Avances SYDEEL Pia sur travaux et DMO Clair avenue de la Salanque : 185k Travaux

Les recettes d'investissement 11 038 960€

- 001 Solde d'exécution reporté de 1888 123€ (- 191k€)
- 13 subventions d'investissement 755 995 (+ 57 951€) : subvention sur les projets dont 511 659€ de RAR.
- 021 virement de la section de fonctionnement 5 292 924€ (+1 529 813€).
- 10 dotations fonds divers 2 046 509€ (+1 526 509€) dont notamment l'augmentation du FCTVA de 1 258 000€ lié aux nouvelles dépenses d'investissement.

3/ Adoption du BAOM



Le montant total des recettes et des dépenses de fonctionnement est de 6 191 507,33 euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépense	Chapitre	Montant		Recette	Chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	1 110 005.83 €		002	Résultat reporté ou anticipé	120 665.79 €
012	Charges de personnel frais assimilés	2 547 810.93 €		013	Atténuations de charges	3 000.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	541 000.00 €		042	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 647.77 €
65	Autres charges de gestion courante	1 800 278.78 €		70	Produits services domaine et ventes diverses	85 274.11 €
66	Charges financières	191 254.79 €		731	Fiscalité locale	5 244 537.81 €
67	Charges spécifiques	500.00 €		74	Dotations et participations	685 381.85 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaire)	657.00 €		75	Autres produits de gestion courante	39 000.00 €

Recettes fonctionnement 6 191 507€

- 002 Résultat reporté / 120 665€ de résultat reporté – 364 531€ (l'exercice 2024 a été assumé sur la compétence sans subvention d'équilibre... le résultat de l'exercice 2024 est forcément impacté). A noter le décalage dans le renouvellement des équipes.
- 731 fiscalité locale / 5 244 537€ de fiscalité +423 155€ augmentation de base de TEOM de 1,7%.
- 74 dotations et participations / 685 381€ soit + 341 537€ de subvention d'équilibre du fait de la charge financière du renouvellement des équipes et du remboursement des emprunts liés aux travaux de modernisation de la compétence.

Dépenses fonctionnement 6 191 507€

- **011 : 1 110 005€ ; baisse de 47 126€** Achat de prestations de services + 43k pour 2025 (dont nettoyage EPI 17k +adhésivage 10k + redevance spéciale 17k), Electricité + 8k, Carburant - 20k, Petit équipement -7k, E.P.I +6k, Contrats de presta - 75k (Dont Prévisions panne - 62k et lavage bacs - 35k), Location - 36k (Diminution de loca de véhicules collecte), Entretien autre biens mobiliers +33k (Réparation des colonnes aériennes), Maintenance - 8 200€, Assu multi + 36k (Paiement direct sur BA), 617 - 10k (Etude fiscalité déchets en 2024), Formation +9k, Catalogues et imprimés -24k (Com), Rotation caissons + 20 k (travaux déch + de rotations).
- **012 : 2 547 810€; + 308 324€;** Embauches responsable collecte + remplacement responsable de pôle + prise en compte du DGA, du chef de collecte et chef de parc sur 1 an (décalage entre embauche et prise en compte financière).
- **042 : +161 000€** d'amortissements supplémentaires.
- **65 : 1 800 278€; -100 471€.** Niveau similaire à l'an dernier (correction du mois de décembre 23 enregistré en 24).
- **66 : 191 254€; +77 569€** de remboursement des nouveaux emprunts.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes et des dépenses d'investissement (avec reports) est de 5 293 701.49 euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépense	Chapitre	Montant		Recette	Chapitre	Montant
20	Immobilisations incorporelles	177 234.68 €		001	Solde d'exécution reporté ou anticipé	2 785 955.62 €
21	Immobilisations corporelles	1 622 166.74 €		13	Subventions d'investissement	1 222 423.85 €
23	Immobilisations en cours	3 249 552.30 €		024	Produits des cessions d'immobilisations	7 900.02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	231 100.00 €		10	Dotations fonds divers et réserves	736 422.00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 647.77 €		040	Opération d'ordre de transfert entre sections	541 000.00 €

Recettes d'investissement 5293 701€

- 001 solde d'exécution reporté de 2 785 955€ (+561 433€)
- 13 subventions d'investissement de 1 222 423€ (+ 1 096 458€) prenant en compte notamment les subventions de rénovation des déchèteries de 1 027 000€.
- 16 emprunts -1 767 994€ car aucun emprunt ne sera réalisé.
- 10 FCTVA 736 422€ en hausse de 160 022€.
- 040 amortissements 541 000€, en hausse de 161 000€.

Dépenses d'investissement 5293 701€

- 20 immo incorporelles : 177 234€ baisse de 126k€ ; Etudes complémentaires de la création de la déchèterie de Salses 80k€ et la fin des études des rénovation des déchèteries (RAR 94 354€).
- 21 immo corporelles : 1 622 166€ baisse de 1,364M€ du fait des programmes de travaux de rénovations, et de modernisation du parc en cours.
- 23 immo en cours : 3 249 552€ (+ 1 622 849€) = APCP (1,686m€) et des RAR pour 1,563m€ = travaux de rénovation, modernisation du par cet travaux des points d'apports et mobiliers de collecte en cours.
- 16 emprunts et dette : 231 100€ soit +87 346€ de capital de la dette.

4/ ADOPTION BUDGETS ANNEXES MAISONS DE SANTÉ



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes et des dépenses de fonctionnement est de 95 741,55 euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Dépenses	Montant TTC		Chapitre	Recettes	Montant TTC
011	Charges à caractère général	38 070,00 €		002	Résultat reporté ou anticipé	
012	Charges de personnel frais assimilés	30 050,00 €		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits			042	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 582,42 €
023	Virement à la section d'investissement			70	Produits services domaine et ventes diverses	400,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	24 397,26 €		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €		74	Dotations et participations	445,50 €
66	Charges financières	3 124,29 €		75	Autres produits de gestion courante	86 313,63 €
67	Charges exceptionnelles			77	Produits exceptionnels	
002	Résultat de fonctionnement reporté					

Les modifications à noter : chap 11 + 25k€ de la part du SIVOM, et chap 12 +27k€ de la part du coordonnateur CLS compensés par une subvention d'équilibre au chap 75 du BP

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes et des dépenses d'investissement (avec reports) est de 77 609.57 euros.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Dépense	Montant TTC		Chapitre	Recette	Montant TTC
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €		001	Solde d'exécution reporté ou anticipé	46 212,31 €
204	Subventions d'équipement versées			13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles	21 798,15 €		16	Emprunts et dettes assimilées	
23	Immobilisations en cours	10 000,00 €		10	Dotations fonds divers et réserves	7 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 229,00 €		024	Produits des cessions d'immobilisation	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 582,42 €		021	Virement de la section de fonctionnement	
10	Dotations fonds divers et réserves			4582	Opérations pour compte de tiers	
001	Solde d'exécution reporté ou anticipé			040	Opération d'ordre de transfert entre sections	24 397,26 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BA Maison de santé de Durban

Le montant total des recettes et des dépenses de fonctionnement est de 113 286,97 euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Dépenses	Montant TTC		Chapitre	Recettes	Montant TTC
011	Charges à caractère général	39 491.75 €		002	Résultat reporté ou anticipé	3 252.72 €
012	Charges de personnel frais assimilés	31 050.00 €		013	Atténuations de charges	0.00 €
014	Atténuations de produits	0.00 €		042	Opération d'ordre de transfert entre sections	16 625.09 €
023	Virement à la section d'investissement	1 926.01 €		70	Produits services domaine et ventes diverses	342.80 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	36 217.95 €		73	Impôts et taxes	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	100.00 €		74	Dotations et participations	222.75 €
66	Charges financières	3 799.20 €		75	Autres produits de gestion courante	92 843.61 €
67	Charges exceptionnelles	83.06 €		77	Produits exceptionnels	0.00 €
68	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	619.00 €				

Les modifications à noter : chap 11 + 25k€ de la part du SIVOM, et chap 12 +27k€ de la part du coordonnateur CLS compensés par une subvention d'équilibre au chap 75 du BP

SECTION D'INVESTISSEMENT

BA Maison de santé de Durban

Le montant total des recettes et des dépenses d'investissement (avec reports) est de 57 623,53 euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Dépense	Montant TTC		Chapitre	Recette	Montant TTC
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €		001	Solde d'exécution reporté ou anticipé	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €		13	Subventions d'investissement	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	15 857,22 €		16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €		10	Dotations fonds divers et réserves	19 479.57 €
16	Emprunts et dettes assimilées	22 004.00 €		024	Produits des cessions d'immobilisation	0.00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	16 625.09 €		021	Virement de la section de fonctionnement	1 926.01 €
10	Dotations fonds divers et réserves	0.00 €		4582	Opérations pour compte de tiers	0.00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	0.00 €		040	Opération d'ordre de transfert entre sections	36 217.95 €
001	Solde d'exécution reporté ou anticipé	3 137.22 €				

ENVOI 1/2 - BUDGET PRIMITIF 2025

Type d'envoi : convocation

Le 03/04/2025 à 18:30

Lieu : Au siège de la C3SM

Voir l'intégralité de l'envoi en PDF: [envoi_complet.pdf](#)

Téléchargement de l'intégralité de l'envoi : [envoi_complet.zip](#)

1. BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (+Maquette + Restes à réaliser 2024 + AP CP)

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [1- NOTE BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2025.pdf](#) (Note de synthèse Affaire)

Accéder au document n° 2 : [1- PJ1 MAQUETTE BP 2025.pdf](#) (Maquette budgétaire)

Accéder au document n° 3 : [1- PJ2 RAR DEPENSES ET RECETTES BP2024.pdf](#) (Annexe)

Accéder au document n° 4 : [1- PJ3 ETAT AP CP VOTE BUDGET PRINCIPAL.pdf](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20250403-Dossier_1.zip](#)

2. BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES (+Maquette + Restes à réaliser 2024 + AP CP)

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [2- NOTE BUDGET PRIMITIF 2025 BA OM.pdf](#) (Note de synthèse Affaire)

Accéder au document n° 2 : [2- PJ1 MAQUETTE BP BA OM 2025.pdf](#) (Maquette budgétaire)

Accéder au document n° 3 : [2- PJ2 RAR DEPENSES ET RECETTES BA OM2024.pdf](#) (Annexe)

Accéder au document n° 4 : [2- PJ3 ETAT AP CP VOTE BUDGET BA OM.pdf](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20250403-Dossier_2.zip](#)

3. BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE N° 304 MAISON DE SANTE DE TUCHAN (+Maquette)

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [3- NOTE BUDGET PRIMITIF 2025 BA MSP TUCHAN.pdf](#) (Note de synthèse Affaire)

Accéder au document n° 2 : [3- PJ MAQUETTE BP MSP TUCHAN 2025.pdf](#) (Maquette budgétaire)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20250403-Dossier_3.zip](#)

4. BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE N° 305 MAISON DE SANTE DE DURBAN-CORBIERES (+ Maquette budgétaire + Restes à réaliser 2024)

Rapporteur :

Accéder au document n° 1 : [4- NOTE BUDGET PRIMITIF 2025 BA MSP DURBAN.pdf](#) (Note de synthèse Affaire)

Accéder au document n° 2 : [4- PJ1 MAQUETTE BP MSP DURBAN 2025.pdf](#) (Maquette budgétaire)

Accéder au document n° 3 : [4- PJ2 RAR 2024 BA 305 MSP DURBAN CORBIERES.pdf](#) (Annexe)

Téléchargez l'ensemble des documents de ce dossier : [Seance_20250403-Dossier_4.zip](#)